

CONSEIL GÉNÉRAL
DES PONTS ET CHAUSSÉES

Arrêté du 15 décembre 1999
portant affectation
NOR : *EQUV9910247A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;
Vu le décret du 30 décembre 1998 nommant M. Sylvestre (Gérard) inspecteur général de l'équipement ;
Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 1999 affectant M. Sylvestre (Gérard) au conseil général des ponts et chaussées ;
Vu l'arrêté du 15 mars 1995 relatif à l'organisation des sections du conseil général des ponts et chaussées ;
Vu l'arrêté du 15 mars 1995 relatif aux collèges de spécialité du conseil général des ponts et chaussées ;
Vu l'avis des présidents des 1^{re} et 4^e sections du conseil général des ponts et chaussées ;
Sur proposition du président de la 6^e section, secrétaire général du conseil général des ponts et chaussées,
Arrête :
A compter du 15 janvier 2000, M. Sylvestre (Gérard), inspecteur général de l'équipement, est nommé coordonnateur du collège de spécialité « transports terrestres, défense, sécurité civile », en remplacement de M. Ville (Jacques).

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président du conseil
général
des ponts et chaussées,
P. Mayet